FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
DU 7 MARS 2021

ARIEGE – AUDE - AVEYRON – GARD - HAUTE-GARONNE – GERS – HERAULT – LOT – LOZERE HAUTES-PYRENEES – PYENEES-ORIENTALES – TARN – TARN-ET-GARONNE

Compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, le Comité régional *Occitanie* de cyclotourisme (CoReg) a tenu son assemblée générale ordinaire, au titre de l'année 2020,

- En première partie, par un vote électronique des rapports statutaires et du renouvellement du Comité directeur, l'année 2020 marquant la fin de la mandature correspondant à l'Olympiade 2017-2020.
- En deuxième partie, par une séance en *visioconférence* qui s'est tenue le dimanche 7 mars 2021, de 10h00 à 12h00, et selon un ordre du jour diffusé en préalable.

Tous les clubs relevant du comité régional, ainsi que les représentants des membres individuels licenciés, ont reçu une convocation officielle, en bonne et due forme, dans les délais réglementaires. Un dossier complet comprenant le rapport moral, le rapport d'activité, le compte de résultat de l'exercice et le bilan synthétique au 30/09/2020, le budget prévisionnel 2021, a été transmis par voie électronique quelques jours avant l'assemblée générale. Les fiches de candidatures individuelles au renouvellement du Comité directeur (CoDir), ainsi que le projet de la nouvelle équipe, ont été également diffusés en amont de la procédure de vote.

Le présent document constitue le corps du procès-verbal de séance. Il est complété par trois pièces jointes et une annexe :

Pièce jointe 1 : **Résultats du vote des résolutions et de l'élection des membres du CoDir.**
Pièce jointe 2 : **Trombinoscope des membres élus du CoDir, et Fiche-Programme.**
Pièce jointe 3 : **Réponses aux questions écrites (posées en préalable).**
Annexe : **Diaporama/supports de présentations utilisées en séance.**

1 – PROPOS INTRODUCTIFS de la *visioconférence*.

1.1 – Mots d'accueil.

Philippe Deveaux, président en exercice :

- souhaite la bienvenue à la soixantaine de personnes qui se sont connectées (75 personnes connectées au moins une fois)
- salue la présence de **Martine Cano**, présidente de la FFCT.
- a une pensée particulière pour le club de l'Union des Cyclotouristes Revelois qui avait initialement prévu d'accueillir cette assemblée générale en plénière, le 29 novembre dernier.
- rappelle le caractère « hors-normes et inédit » de cette AG, s'agissant d'une première en mode virtuelle.

1.2 – Hommages posthumes.

Avant d'engager les travaux, Philippe Deveaux rend hommage aux cyclos décédés dans l'année, dont :

- **Bernard Deville**, président du *Groupe Cyclo de Nîmes*
- **Laurent Nocco**, secrétaire de *l'Union des Cyclotouristes Toulousains*
- **Michel Castaldi**, licencié *Aux Randonneurs Saint-Nazairiens*
- **Christian Duverges**, licencié à l'*AS Formica de Quillan*
- **Didier Duchêne**, licencié au *Cyclo Club du Castéra*
- **Michel Bergé**, dirigeant du *Club Cyclo de Blagnac* et du *CoDep 46*
- **Jean-Pierre Mainetti**, Président du *Club des Titans de Béziers*
- **Raymond Henry**, illustre historien de la fédération, qui venait régulièrement se ressourcer dans notre région.

De plus, il a une pensée particulière pour celles et ceux qui ont souffert et qui continuent de souffrir, personnellement ou dans leur famille, de la Covid-19.

1.3 – Propos de fin de mandature.

1.3.1 – Remerciements.

Au moment de quitter la présidence du CoReg, Philippe Deveaux remercie chaleureusement les membres sortants du CoDir, les deux censeurs aux comptes, les présidents de comités départementaux, les responsables de commission, tous les responsables de Structures ainsi que tous les éducateurs de jeunes, les deux anciens présidents de Ligue.

1.3.2 – Messages de passage de témoin.

Trois menaces sont identifiées :

- Le vieillissement des effectifs, et des bénévoles.
- Le repli sur eux des clubs.
- Le décalage (désarroi) des dirigeants actuels face à l'utilisation de la communication numérique.

Trois opportunités sont porteuses d'avenir :

- Le boom de la pratique de la bicyclette ; davantage de gens sont sur le vélo. Les clubs doivent savoir se remettre en question et parfois réorienter leur activité.
- La main tendue des Pouvoirs publics. Les clubs doivent être proactifs.
- La communication numérique. Les clubs doivent mobiliser les personnes compétentes.

2 – BILAN DE L'OLYMPIADE 2017-2020.

Le bilan de l'Olympiade écoulée est retracé dans le rapport moral et le rapport d'activité, auxquels il convient de se reporter.
Philippe Deveaux rappelle en séance quels en ont été les principaux marqueurs (voir en Annexe les supports de présentation utilisés).

3 – VOTES REGLEMENTAIRES.

3.1 – Liminaire.

- La procédure du vote électronique n'étant pas explicitement prévue par les statuts, la participation des clubs *auxdits* votes a valu adhésion de *ladite* procédure. Les statuts feront l'objet d'une mise à jour en conséquence lors d'une AG extraordinaire de fin d'année 2021.
- Le système NEOVOTE, traditionnellement utilisé par la fédération, a été adopté par le CoReg.
- Le scrutin s'est déroulé du 01/03/2021 au 06/03/2021 à 12h00. L'expérience prouve que, à l'avenir, la plage de votation devra être élargie.

3.2 – Bureau de vote.

Un bureau de vote a été mis en place. Il avait pour objet de vérifier le bon déroulement de la procédure, de certifier les résultats en confirmant que le quorum réglementaire est bien atteint.
Le bureau de vote était constitué :

- d'un président : **Lionel Saint-Martin** (président du Codep 32).
- d'un premier assesseur : **Françoise Pons** (membre honoraire du CoDep 65).
- d'un deuxième assesseur : de **Jacques Dusfour** (président du club de Fabrègues).

Qu'ils en soient ici remerciés.

3.3 – Résultats des votes.

Les résultats détaillés des votes font l'objet de la Pièce jointe n°1 au présent compte-rendu de séance.

3.3.1 – Vote des résolutions.

Participation : 182 clubs sur 308 ont voté.
Quorum / nombre de clubs : 59,09 %.
Quorum /nombre de voix : 68,2 %
Les rapports statutaires et le projet de budget 2021 ont été approuvés à une très large majorité (entre 93 et 96% des voix).

3.3.2 – Election des membres du comité directeur.

Participation : 172 clubs sur 308 ont voté.
Quorum / nombre de clubs : entre 55,84 %.
Quorum /nombre de voix : 64,51 %
Les onze candidats ont été élus confortablement (entre 85 à 89% des voix).
L'élection est bien finalisée, mais il reste 5 sièges non pourvus par insuffisance de candidats éligibles.

3.3.3 – Election des censeurs aux comptes.

Participation : 182 clubs sur 308 ont voté.
Quorum / nombre de clubs : 59,09 %.
Quorum /nombre de voix : 68,2 %
Les deux candidats censeurs aux comptes ont été élus avec quasi unanimité des voix (96%).

4 – INTRODUCTION DE LA NOUVELLE OLYMPIADE 2021-2024.

Jacques Clamouse, vice-président sortant du CoReg, et par ailleurs président du CoDep 34, est le nouveau président du CoReg pour la prochaine Olympiade. Il présente la nouvelle équipe et rappelle les grandes lignes du programme (voir Pièce jointe n° 2 au présent compte-rendu de séance).

4.1 – Nouveau Bureau et Commissions.

Le nouveau Bureau et les responsables de commissions sont constitués comme suit :

Président :	**Jacques Clamouse**
Secrétaire général / Vice-président :	**Jean-Jacques Cassou**
Secrétaire adjoint / Webmaster :	**Hervé Aribaud**
Trésorier général :	**Antoine Garcia**
Formation :	**Jean-Pierre Jolibert**
Tourisme :	**Michel Fontayne** et **Maurice Batut**
Structures et Ecole Française de Vélo :	**Claude Clamens**
Référent *Jeunes :*	**Serge Corbière**
Référente *Féminines et Sécurité routière :*	**Raymonde Le Prieur**
Autre membre :	**Raymond Serres**

4.2 – Discours introductif au « Nouveau CoReg *Occitanie* ».

« Merci Philippe.
Tout d'abord, je voudrais pour commencer, remercier toutes celles et tous ceux qui se sont connectés à Zoom pour assister à cette première AG en vision conférence du COREG Occitanie. C'est le témoignage de l'intérêt que vous portez aux bénévoles que nous sommes, ainsi qu'à la vie de notre fédération.
Ensuite, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont fait partie de l'équipe du COREG depuis 2016 et qui ont décidé de se retirer en cette fin d'Olympiade, et plus particulièrement :
Béatrice Barrière qui a longtemps œuvré pour la fédération aussi bien en région qu'au niveau national. Jean-Paul Bonin qui a présidé l'ancienne Ligue Languedoc Roussillon et, qui a participé à la fusion des 2 ligues en 2016 pour créer le COREG Occitanie. Et enfin, notre ami Philippe Deveaux, un ancien de la fédération. Un des plus jeunes participants au comité directeur Fédéral. Il a dirigé durant 4 ans le CoReg Occitanie et en a été le premier président. Un amoureux des voyages à vélo. Un grand merci à eux.
Je remercie aussi, notre Présidente fédérale, Martine Cano, ainsi que Christian Proponet, Président des structures qui nous honorent par leur présence.

Lorsque je suis entré au COREG OCCITANIE en novembre 2016, c'est le privilège de l'âge qui m'a permis d'introduire l'Assemblée Générale constitutive qui réunissait les 2 anciennes Ligues Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées.

Aujourd'hui, je suis encore le doyen d'âge et, malgré mon intention de me retirer fin 2020, j'ai décidé de poursuivre mon engagement avec une équipe resserrée autour d'un projet commun. Ce projet, vous l'avez reçu. Je ne vais pas le détailler ici, aujourd'hui. Je vais seulement vous rappeler les raisons qui nous l'ont inspiré.

En 2016, dans mon discours introductif, je disais en substance ceci :
« Nous vivons dans un monde qui bouge, qui bouge très vite. Le 21ème siècle est le siècle de la mondialisation, du numérique, d'internet et des médias. Le progrès ne se refuse pas. Nous devons l'accompagner, nous réorganiser pour être plus performant et plus efficace. Nous ne devons pas être les freins de cette évolution inéluctable et indispensable pour préparer l'avenir de nos enfants.
Notre Fédération doit, elle aussi, s'adapter et se réformer. Les hommes changent, les mentalités aussi et les jeunes d'aujourd'hui n'aspirent pas aux mêmes besoins et aux mêmes envies que leurs aînés. Nous devons préparer l'avenir. »

Dès 2017, j'écrivais ceci à la Présidente Fédérale :
« La taille de notre région, avec 13 départements, ne permet pas d'assurer des relations de qualité avec les Clubs. Des tâches redondantes sans valeur ajoutée viennent alourdir les processus administratifs.....il en résulte un manque d'efficacité et une perte d'énergie qui rendent imperceptible son rôle.....
Il me semble qu'une définition précise des rôles et des périmètres de chaque entité (CODEP/COREG) devrait faire l'objet d'une attention particulière. »

Qui aurait pu imaginer fin 2019 que cette pandémie que nous subissons viendrait perturber nos vies et les activités de nos Clubs en seraient réduite à la portion congrue comme le dit Jean-Jacques Rolland dans son éditorial de la revue cyclotourisme de février. Cependant, les ressources ne manquent pas et nous devons profiter des opportunités qui s'offrent à nous pour innover. C'est toujours après les crises que naissent les plus grandes découvertes.
C'est donc en apportant de nouvelles idées et appliquer les réformes qui nous semblent indispensables, que nous avons constitué une équipe restreinte et motivée.
Elle s'est composée naturellement de personnes partageant les mêmes idées et, souhaitant travailler ensemble pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Vous l'avez compris !
Nous voulons donner plus de poids aux CODEPs pour mieux gérer leurs relations de proximité avec les Clubs. Notre rôle sera donc d'aider les CODEPs à développer auprès des Clubs, les actions envers les jeunes, les féminines, les nouvelles pratiques et aller à la conquête d'autres populations de pratiquants en profitant des opportunités qui se présentent à nous aujourd'hui. Tout cela, nous le ferons avec vous en mettant en place des formations et un accompagnement adapté à chaque contexte.

Notre réussite dépendra de notre courage et de notre volonté d'avancer ensemble par rapport aux objectifs ambitieux et indispensables à la survie de notre fédération.
Cette ambition doit permettre à nos clubs et à notre Fédération de se positionner en acteurs majeurs de la vie associative et sportive de demain.
Rien ne pourra se faire sans vous, sans les Clubs.
Nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.

Je vous remercie et je vous dis à très bientôt.

Jacques Clamouse
07/03/2021

5 – CALENDRIER 2021 PREVISIONNEL

Les manifestations « Phares » prévues en 2021 sont les suivantes. Leur bonne réalisation dépend de l'évolution de la crise sanitaire. Certaines sont d'ores et déjà annulées ou reportées.

Dimanche 24 janvier	***« Que du Bonheur »*** **Rando VTT**	**Saint-Pons La Calm (30)** **Reportée**
Dimanche 14 mars	***Journée Albert Bures*** **Concentration régionale**	**Colomiers (31)** **Annulée**
Samedi 20 mars Dimanche 21 mars	**Brevets Initiation *Audax 100 km***	**Tous les départements**
Samedi 3 avril au Lundi 5 avril	***Pâques en Provence* (84)** **Concentration Nationale**	**CoDep 84**
Samedi 10 avril au Dimanche 11 avril	**Voyage Itinérant des Féminines Albi-Saint-Affrique-Albi**	**CoReg – CoDep 81 – CR Albi** **Reporté**
Jeudi 13 mai Dimanche 16 mai	**MaxiVerte VTT du Quercy**	**CoDep 46**
Samedi 26 juin Dimanche 27 juin	***Cyclomontagnarde des Cévennes*** **Villefort (48)**	**Mont Lozère Vélo (48)**

Samedi 3 juillet **Dimanche 4 juillet**	***Carcassonne-Pyrénées 2000***	**CVC Carcassonne (11)**
Dimanche 29 août	***Mas de la Barque*** **Concentration**	**Mas de la Barque (48)**
Samedi 11 septembre **Dimanche 12 septembre**	***Toutes à Vélo – Toulouse***	**Toulouse (31)** **FFCT – COREG – CODEP 31**
Dimanche 10 octobre	***L'Appel des Pyrénées*** **Au col de Lizarriéta (64)**	**CoDep 64**

6 - REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux questions posées par écrit, préalablement à la *visioconférence,* font l'objet de la Pièce jointe n° 3 au présent compte-rendu de séance.

7 – REMISE VIRTUELLE DES RECOMPENSES au titre du CoReg.

Le président sortant procède à la remise virtuelle des récompenses suivantes, proposées par le président du CoReg. Les autres récompenses ont été attribuées via les CoDeps.

7.1 – *« Reconnaissance fédérale ».*

récipiendaires mentionnés par ordre alphabétique

Civilité	Nom	Prénom	CoDep	Club
M	**CARENSAC**	**Daniel**	31	US Colomiers Cyclotourisme
MME	**DEFEZ**	**Anne**	11	Alaric Cyclo Club
M	**GIMAT**	**Yves**	81	ASPTT Gaillac
MME	**PAILHOUS**	**Joëlle**	81	Cyclos Randonneurs Albigeois
MME	**TEDESCO**	**Véronique**	82	Cyclo Club Caussadai

7.2 – Médaille fédérale Échelon Bronze.

récipiendiaires mentionnés par ordre alphabétique

Civilité	Nom	Prénom	CoDep	Club
M	**BALDELLON**	**René**	34	Cyclotourisme Club de Vias
M	**DE ZOTTI**	**Gérard**	32	Cyclotourisme et VTT L'Isle-Jourdain
M	**GODARD**	**Jean-Claude**	65	SOM Maubourguet Val d'Adour
M	**FORMISANO**	**Joseph**	66	Vélo Club Saint-Estève
M	**HEREDIA**	**Pierre**	34	Vélo Tout Simplement
M	**LIGER**	**Joël**	32	Union Cyclotouriste Auscitaine
M	**MONELLO**	**Frédéric**	32	Les Mousquetaires Jegunois
M	**PASQUET**	**Xavier**	31	Cyclo Club Castanéen
M	**SAINT-MARTIN**	**Lionel**	32	Les Mousquetaires Jegunois
M	**VALMARY**	**Bernard**	31	Cyclos Randonneurs Saint-Gaudinois

7.3 – Médaille fédérale Échelon Argent.

récipiendaires mentionnées par ordre alphabétique

Civilité	Nom	Prénom	CoDep	Club
M	**BOUE**	**Jean-Pierre**	32	Amicale Cyclo Ornezanaise
M	**CLAMOUSE**	**Jacques**	34	Cyclo Club Fabréguois
M	**SAINT-MARTIN**	**André**	32	Guidon Simorrain

8 – CONCLUSION.

Après avoir remercié à nouveau l'ensemble des participants connectés, le président sortant Philippe Deveaux et le nouveau président Jacques Clamouse clôturent officiellement l'assemblée générale, à 12h15.

Le présent compte-rendu vaut procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, portant sur l'année 2020. Il est approuvé après consultation, par voie électronique, des membres du comité directeur.

Fait à Balma, le 15 mars 2021

Le président sortant
Philippe Deveaux

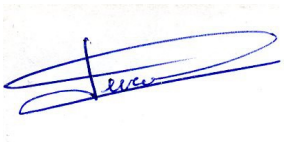

Le secrétaire général
Jean-Jacques Cassou

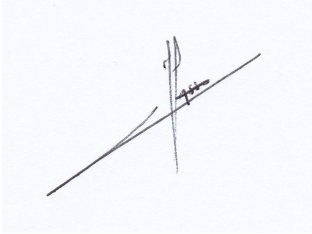

Le nouveau président
Jacques Clamouse

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
DU 7 MARS 2021

Pièce Jointe 1.

Résultats du vote des résolutions et de l'élection des membres du Comité directeur

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
DU 7 MARS 2021

Pièce Jointe 2.

Trombinoscope des membres élus du CoDir, et Fiche-Programme.

TROMBINOSCOPE

Comité Directeur élu du Comité Régional Occitanie 2021 - 2024

Bureau

Secrétaire Adjoint & webmaster

Hervé ARIBAUD

Secrétaire Général & Vice Président

Jean-Jacques CASSOU

Président

Jacques CLAMOUSE

Trésorier Général

Antoine GARCIA

Commissions

Formation

Jean-Pierre JOLIBERT

Structures & EFV

Claude CLAMENS

Référent jeunes

Serge CORBIERE

Tourisme

Michel FONTAYNE

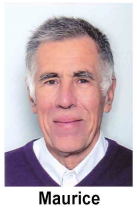

Maurice BATUT

Référente Féminine & Sécurité

Raymonde LE PRIEUR

Membre

Raymond SERRES

Censeurs aux comptes

Jean-Yves CAQUARD

Jacques GUELTON

PROGRAMME POUR LA NOUVELLE OLYMPIADE 2021 – 2024

CONSTATS

1) A la création des COREGs, la Fédération souhaitait accompagner la réorganisation territoriale en instituant un « couple » stratégique (Siège-COREGs) et un « couple » opérationnel (CODEPs-Clubs). Au cours de l'Olympiade écoulée, force est de constater qu'aucuns de ses souhaits n'ont été exaucés. L'organisation et le fonctionnement des nouveaux COREGs ont été calqués sur ceux des anciennes Ligues.
2) Le COREG Occitanie, avec 13 départements, ne permet pas la relation de proximité. Son éloignement avec les Clubs rend imperceptible et incompréhensible son rôle. Des tâches redondantes, sans valeur ajoutée, entre le COREG et les CODEPs alourdissent les démarches administratives. Il en résulte un manque d'efficacité, une perte d'énergie, de moyens, ainsi qu'une lenteur dans la mise en œuvre des projets. La baisse des subventions ANS (Agence Nationale du Sport) (ex-CNDS) et le transfert progressif vers les clubs nécessitent une adaptation et un accompagnement de ces derniers pour réaliser des projets et effectuer les demandes de subvention. Le vieillissement des dirigeants ainsi que le manque de bénévoles conduisent à un affaiblissement des comités directeurs qui assurent le fonctionnement des Structures. La crise sanitaire vient accélérer le processus de baisse des effectifs. Cependant, l'engouement pour le vélo nous offre des opportunités qu'il nous faut saisir.

OBJECTIFS

- Donner une dimension stratégique aux COREGs via une réflexion avec les autres COREGs, sous l'égide du Responsable fédéral de la commission relations et aides aux Structures.
- Reconfigurer le COREG pour le rendre plus efficace, en lien avec la Fédération, au service des CODEPs.
- Renforcer le rôle des CODEPs en leur apportant un soutien administratif, technique et financier par des formations.
- Aider nos structures à la conquête de nouvelles pratiques et au développement du tourisme à vélo régional en profitant de l'engouement actuel.

PROGRAMME prévisionnel et MOYENS associés.

au niveau TECHNIQUE

en matière de formation,
- accompagner les CODEPs dans leurs missions et les apprendre à FAIRE (***pour être autonome***) par des formations adaptées.
- communiquer, diffuser les informations, intervenir à la demande des Structures.
- recenser les besoins en cadres, en écoles françaises de vélo ou en stages.
- sensibiliser les dirigeants et les adhérents à la formation.
- mettre en place des stages dans sa région.
- gérer le fichier des cadres : moniteurs, animateurs, dirigeants, animateurs et initiateurs des départements.
- mettre en place des actions en relation avec la commission jeunes des départements.

Moyen : Commission « Formation » (avec le Délégué régional Formation).

dans le domaine du « tourisme à vélo »,
- encourager une pratique, accessible à tous, basée sur le plaisir et la convivialité.
- contribuer au développement des randonnées permanentes, des cyclo-découvertes, des séjours,…

Soutenir les manifestations mémorielles (*Journée Albert Bures*, *Appel des Pyrénées*, *Pic de Nore*, …).
- participer à la mise en place des schémas d'itinéraires en liaison avec les Comités départementaux, avec le Conseil régional et le Comité régional du tourisme.

- favoriser le « Sport Santé ».
Moyen : Commission « Tourisme ».

pour les aides aux Structures,
- détecter les besoins des CODEPs.
- proposer des formations.
- accompagner des projets.
- aider à la réalisation de demandes de subventions.

Moyen : Commission « Aides aux Structures ».

dans le domaine de la communication numérique,
- participer à la commission nationale de la transition numérique.
- développer, dans les Structures, la communication électronique et l'utilisation des réseaux sociaux.

au niveau STRATEGIQUE

- militer pour l'acceptation de FFvélo à la FFCT.
- favoriser le développement FFVélo en profitant de l'engouement pour le vélo et des opportunités qui sont offertes, en nous adressant aux pratiquants actuels ou aux nouveaux entrants, aux échelons départementaux et régionaux. Cibler plus particulièrement les Jeunes, les féminines et les familles. .
- préconiser une refonte de la stratégie d'Aides aux Structures.
- réfléchir au devenir du *Centre des 4 Vents* et de la Revue fédérale, déficitaires financièrement.
- proposer un nouveau mode de scrutin des élections fédérales.

Moyen : Groupe de Travail permanent inter-COREGs *(Président-e-s),* sous l'égide du Responsable fédéral de la commission relations et aides aux Structures.

INDICATEURS de SUIVI

Mettre en place des indicateurs et outils de suivi correspondant aux objectifs fixés par le Comité Directeur, tels que :
- Nombre de formations par catégories, nombre EFV, nombre de sites internet actifs, nombre de Clubs et de licenciés, autres (*à définir*)

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
DU 7 MARS 2021

Pièce Jointe 3.
Réponses aux questions posées par écrit (préalablement à la séance).

REPONSES AUX QUESTIONS POPOSÉES POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nom : DOUMERC
Prénom : Bernard
Club : Randonneurs Narbonnais
Fonction : Président

Question1.
En cette période de crise sanitaire avec les contraintes imposées par les pouvoirs publics, que risquent les cyclos qui sortent en groupes de plus de 6 malgré les consignes et recommandations données et répétées inlassablement par les dirigeants du club ?
Que risque le président malgré ces consignes énoncées largement sur le site Internet du club et individuellement plusieurs fois à chaque adhérent par messagerie ?
Réponse :
Durant cette période d'urgence sanitaire, notre activité est soumise aux restrictions contenues dans le décret du 29 octobre 2020. L'article 3 stipule : *« III. - Les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public autres que ceux mentionnés au II mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits. »* Ce qui veut dire que notre activité peut s'organiser, mais par groupe de 6 maximum et en respectant les gestes barrières au départ et aux arrêts (port du masque, respect des distanciations, gel à disposition, ...), les sorties devant être terminées avant l'heure du couvre-feu.
Les cyclos qui sortent en groupe de plus de 6 s'exposent à une contravention de 135 € et de 200 € s'il y a récidive dans les 15 jours.
Un président d'association n'a qu'un objectif de moyens. S'il organise des sorties, il doit préciser les conditions dans lesquelles celles-ci se déroulent. Ces précisions doivent intégrer les contraintes et recommandations édictées dans le décret du 29 octobre et les textes de notre Fédération, à savoir :
- Pas d'attroupement pour les départs.
- Respect des gestes barrières et de la distanciation physique.
- Port du masque obligatoire lors des départs et des pauses.
- Pas de groupe de plus de 6 cyclistes.
- Pas de retrouvailles festives dans un local.

Pour le cas de votre club, le seul fait de communiquer des circuits et des heures de départ unique, sans apporter de précisions claires (Bulletin de janvier-février 2021, par exemple), fait état que des sorties sont organisées. Pour de la cohérence, si les activités du club sont suspendues (page d'accueil de votre site internet), il ne peut y avoir de sorties avec des distinctions de groupe, des horaires et des lieux de départ. En procédant de la sorte, le président et son bureau se rendent responsables de la situation. Le président risque un avertissement de la part des autorités locales, voire une amende. A notre connaissance, il n'y a pas eu d'amende pour un groupe de cyclistes, mais des amendes pour circulation au-delà des horaires autorisés, pendant le couvre-feu.

Question 2.

Quels sont les pouvoirs du président pour faire appliquer les consignes sanitaires en vigueur notamment pour les sorties auto-organisées en l'absence de sorties collectives officielles du club ?

Réponse :

S'il n'y a pas de sorties collectives organisées par le club, il n'y a pas de calendrier, ni de lieu de départ, ni d'horaire de départ. Eventuellement, on peut juste indiquer un parcours que chacun pourra faire à sa guise, et comme il le souhaitera. Cependant, rien n'empêche des cyclos de se regrouper pour faire le circuit, par petit groupe, le jour à leur convenance.

Par contre, si des circuits à dates et horaires fixes sont proposés, il convient d'échelonner les départs et d'en proposer autant qu'il y a de groupes de 6 supposés.

Le rappel du respect des consignes sanitaires fait individuellement par *email* est important.

En cas de difficultés, le président et son bureau peuvent :

- Avertir par *email* tout participant qui intentionnellement mettrait les autres participants en danger (ex. non-respect des gestes barrières et du port du masque lors du départ et des arrêts).

- Supprimer toutes les précisions de dates, d'horaires et de lieu de départ, s'il est jugé que les groupes sont trop importants et dépasseront inéluctablement les 6 participants.

Les responsabilités du président et de son bureau sont donc totalement dégagées si les sorties sont autogérées en dehors de la moindre intervention du club. Les sorties auto-organisées sont *in fine* et par définition hors programme club. En période de confinement, des présidents de club ont exigées que la tenue du club ne devait pas être portée.

Question3.

La FFCT pourrait-elle, au-delà des recommandations officielles, faire une information à chaque licencié des risques encourus pour non-respect des consignes sanitaires et notamment en matière d'assurance ?

Réponse :

La FFCT a beaucoup communiqué depuis le début de la crise, notamment via la newsletter fédérale. Il est inutile d'en rajouter davantage, au risque de brouiller complètement les messages. Toutes les informations reçues doivent être répercutées à chaque licencié, par son club.

Selon l'adage bien connu, nul n'est censé ignorer la loi. Tous les cyclos un tant soit peu responsables connaissent parfaitement les risques en cas d'infraction plus ou moins grave. Les outils et procédures existent, dont notamment : amendes gouvernementales, rappel à l'ordre formalisé, exclusion temporaire ou définitive du club, passage en conseil de discipline fédéral.

La question des assurances est un faux débat. L'assurance fédérale ne se préoccupe pas des restrictions sanitaires. Pour notre activité, elle s'applique comme dans une période normale. De plus, on sait pertinemment que, en cas d'accident, les assurances individuelles priment sur l'assurance fédérale.

Nom : ESPAGNE
Prénom : Bernard
Club : ALCC LECTOURE (32)
Fonction : Président du Club

Question4.
Comment motiver les adhérents 2020 à prendre une licence 2021 ?
Nous enregistrons - 40% au niveau de licence 2021, les rappels par mails ne sont pas suffisants pour mobiliser les licenciés, peu motivés à cause des restrictions COVID à l'encontre de notre pratique cyclotouriste.

Il n'y a malheureusement pas de solution miracle. Il est constaté que les clubs qui s'en sortent le mieux sont ceux qui ont maintenu et continuent à maintenir un lien régulier :

- **par des contacts virtuels (dont des réunions),**
- **par la continuation de sorties (calibrées à 6 par groupe).**

Ce qui parait important est de ne pas tout arrêter, de ne pas rester inerte, et de … préparer l'après crise.

Nom : SERRE
Prénom : Celse
Club : CC Gangeois
Fonction : Président du Club

Question 6.
Nous constatons que le tarif des licences 2021 reste identique à celui de 2020. Or, il n'est pas nécessaire de rappeler que 2020 a été impacté par une crise sans précédent, privant l'ensemble des adhérents de leur passion, faire du vélo, durant la période de Mars à Mai, de Novembre à …, soit plus de 4 mois sur 12, ainsi que toutes les manifestations cyclistes depuis Mars jusqu'en Décembre 2020. Suite au premier confinement, nous avons pu remarquer une désaffection des sorties hebdomadaires, organisées par le Club, d'une partie de nos adhérents, privilégiant les sorties en solo ou en petit groupe et cette situation est comparable sur de nombreux de clubs sportifs. Cette situation risque de s'aggraver à la sortie du deuxième confinement, d'une part. Demander à présent à un adhérant de renouveler sa licence, sans aucune lisibilité sur 2021 est un exercice difficile à réaliser en tant que bureau du Club. En conséquence, au regard de cette situation pour laquelle, personne n'y est pour rien et subie. Nous vous demandons de réaliser un geste significatif sur la cotisation 2021, afin de montrer aux adhérents que la Fédération, que vous représentez, prend en compte la situation et leur souffrance.
Du fait de l'arrêt brutal de l'activité en 2020, un risque quasi nul au niveau des accidents, qui se répercute sur l'assurance, et la suppression de nombreuses manifestations sportives, qui se concentrent sur les deuxièmes et troisièmes trimestres de l'année, des économies ont dû être réaliser. Les adhérents renouvelant leur licence en 2021, doivent pouvoir en profiter. Nous vous demandons de mettre cette proposition au débat, au sein de la Fédération et nous restons attentif à la suite que vous pourrez donner à cette demande pour amorcer le renouvellement des licences au sein de notre Club.

Réponse :
Nous comprenons que les licenciés soient privés de leur passion dans la période compliquée que nous vivons. Nous constatons nous aussi le même désarroi auquel nous faisons face par des actions de communication et de solidarité. Nous sommes tous impactés par cette crise sanitaire imprévisible dont les conséquences vont être dramatiques à la fois au plan de la santé, au plan social et au plan économique.

Concernant le tarif des licences 2021, en effet il reste identique à celui de 2020, mais il aurait dû être augmenté de 1 €uro par licencié. Ce choix de la Fédération va avoir pour conséquence une rentrée financière moindre pour la Fédération de l'ordre de 110 000 €uros. Comme vous le soulignez, de nombreuses manifestations ont été supprimées en 2020 et d'autres subiront certainement le même sort au premier semestre 2021. Ces annulations ont certainement permis aux Clubs et aux licenciés de faire des économies qui pourront être utilisées en 2021. Parallèlement, les bénéfices attendus par les manifestations nationales n'ont pas généré de recettes et certaines dépenses ont tout de même dû être financées par la Fédération. Malgré cela, cette dernière a décidé de créditer les Clubs en fin d'année de 4 % sur le montant de leurs licences. De même, l'aide aux Clubs concernant l'augmentation du nombre de licenciés passera de 5 € à 10 €uros. Concernant l'aide aux structures (CoReg, CoDep, Clubs), la Fédération a décidé de les maintenir au même niveau quel que soit la situation, et ceci pour un montant de 900 000 €uros. Vous le savez, notre assureur *Allianz* a dénoncé le contrat qui nous liait car il réclamait une augmentation globale de 880 000 €uros inacceptable par la Fédération car elle aurait eu une répercussion significative sur la partie assurance de la licence. La Fédération a décidé de prendre sur le budget fédéral la somme de 220 000 euros pour palier le surcoût de l'assurance (10%) nécessaire au contrat signé avec le nouvel assureur *AXA*. Cela a déjà été expliqué dans les newsletters, dans le bulletin fédéral et dans la Revue Cyclotourisme (pages 50 et 51 du numéro d'octobre). Par ailleurs, les informations que nous avons des autres fédérations laissent à penser une perte de licenciés importante. Si tel était le cas, la Fédération serait dans l'obligation d'alléger la structure du Siège, essentiellement composée de salariés. Ces conséquences au plan humain l'obligeraient à une gestion encore plus rigoureuse en faisant appel à l'esprit de solidarité de tous les licenciés.

Au niveau du Comité régional, nous avons mené une politique de soutien financier aux jeunes et aux féminines. La Fédération FFVELO, en lien avec d'autres fédérations sportives et le CNOSF, travaille à des négociations avec le ministère pour accéder au dispositif d'aides aux fédérations. Nous en profitons pour vous rappeler que vous avez la possibilité de remplir le dossier des demandes de subventions à l'ANS (Agence Nationale du Sport) qui vous permettra d'obtenir une aide pour vos projets. Nous espérons que toutes ces informations correspondent aux gestes significatifs que vous attendez de votre Fédération et quelles vous permettront de rassurer vos adhérents au moment du renouvellement des licences.